

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES ETUDES MEDICALES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'arricle L613-1 modifié du Code de l'Education, Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA), Vu l'arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales, Vu les statuts de l'UCA;

ARRETE

Article 1:

La composition des jurys d'examen des Etudes Médicales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales comme suit :

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 1ère année (DFASM1) :

Membres du jury:

Xavier MOISSET, Président du jury, PU-PH Anne TOURNADRE, Vice-président du jury, PU-PH

Semestre 1:

Marlène BARROSO-FONTANEL, PRCE Yves BOIRIE, PU-PH Anthony BUISSON, PU-PH Corinne BOUTELOUP, MCU-PH Lucie CASSAGNES, PU-PH Frédéric CHIAMBARETTA, PU-PH Frédéric COSTES, PU-PH Michel D'INCAN, PU-PH Thomas GODET, MCU-PH Laurent GUY, PU-PH Anne-Elisabeth HENG, PU-PH Matthieu JABAUDON-GANDET, PU-PH Alexandre LAUTRETTE, PU-PH Olivier LESENS, PU-PH Pascal MOTREFF, PU-PH Igor TAUVERON, PU-PH

Semestre 2:

Marlène BARROSO-FONTANEL, PRCE Isabelle BARTHELEMY, PU-PH
Stéphane BOISGARD, PU-PH
Lucie CASSAGNES, PU-PH
Emmanuel COUDEYRE, PU-PH
Franck DURIF, PU-PH
Maria-Livia FANTINI, PU-PH
Jean-Marc GARCIER, PU-PH
Matthieu JABAUDON-GANDET, PU-PH
Alexandre LAUTRETTE, PU-PH
Thierry MOM, PU-PH
Catherine VAURS-BARRIERE, MCF

Membres du jury:

Alexandre LAUTRETTE, Président du jury, PU-PH Marc RUIVARD, Vice-président du jury, PU-PH

Semestre 3:

Jean-Daniel ABSHILAVA, PRCE Marc ANDRE, PU-PH Nicolas AUTHIER, PU-PH Jacques Olivier BAY, PU-PH Lucie CASSAGNES, PU-PH Frédéric DUTHEIL, PU-PH Emmanuel FUTIER, PU-PH Virginie GUASTELLA, PR Associé Matthieu JABAUDON-GANDET, PU-PH Isabelle JALENQUES, PU-PH Clément LAHAYE, MCU-PH Pierre-Michel LLORCA, PU-PH Xavier MOISSET, PU-PH Jeannot SCHMIDT, PU-PH Bertrand SOUWEINE, PU-PH

Semestre 4:

Jean-Daniel ABSHILAVA, PRCE Lucie CASSAGNES, PU-PH Denis GALLOT, PU-PH Jean-Marc GARCIER, PU-PH Laurent GERBAUD, PU-PH Matthieu JABAUDON-GANDET, PU-PH Etienne MERLIN, PU-PH Xavier MOISSET, PU-PH Catherine VAURS-BARRIERE, MCF

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 3ème année (DFASM3):

Membres du jury:

Alexandre LAUTRETTE, Président du jury, PU-PH Xavier MOISSET, Vice-Président du Jury, PU-PH

Isabelle BARTHELEMY, PU-PH Célian BERTIN, PHU Marc RUIVARD, PU-PH Jeannot SCHMIDT, PU-PH

Olivier TOURNILHAC, PU-PH

Article 2:

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Clermont-Ferrand, le 18/11/2022

- Transmis au contrôle de légalité le

- Publié le

2 2 NOV. 2022

2 2 NOV. 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Mathias BERNARD